

PROACTIS S.A.

28 quai Gallieni – 92153 Suresnes Cedex

Société Anonyme au capital de 13 634 552,70 €

R.C.S Nanterre 377 945 233

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2021

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

19 rue de Presbourg
75116 PARIS
S.A.S au capital de € 300.000
539 769 729 RCS Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

GRANT THORTHON

29 rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S au capital de € 2.297.184
632 013 843 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Proactis SA

Exercice clos le 31 juillet 2021

A l'Assemblée Générale de la société Proactis SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Proactis SA relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} août 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note IV (i) « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels concernant la correction de la présentation du compte de résultat 2020.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque d'audit

Au 31 juillet 2021, les titres de participation et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement en valeur brute à 38 170 milliers d'euros et 43 715 milliers d'euros et en valeur nette à respectivement 0 milliers d'euros et 12 100 milliers d'euros au regard d'un total bilan de 22 939 milliers d'euros. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note III (ii) de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sous déduction de l'endettement financier net.

La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.

Procédures d'audit en réponse à ce risque

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué, du taux d'actualisation utilisé, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché.

Principe de continuité d'exploitation

Risque d'audit

La société Proactis SA présente des capitaux propres négatifs de 11 732 k€. Le principe de la continuité d'exploitation repose sur le soutien financier obtenu de son actionnaire principal Proactis Holding tel que précisé dans la note II principes, règles et méthodes comptables.

Nous avons considéré que le principe de continuité d'exploitation était un point clé de l'audit compte tenu du fait que ce principe repose sur les prévisions de trésorerie du groupe établies dans le contexte de la pandémie de Covid 19.

Procédures d'audit pour couvrir ce risque

L'équipe financière de Proactis Holding, l'actionnaire principal, nous a fourni les prévisions de trésorerie du groupe pour les douze prochains mois, ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces prévisions.

Nous avons analysé les sensibilités de ces hypothèses afin de comprendre les effets négatifs qui pourraient raisonnablement découler de ces sensibilités. Nous avons par ailleurs analysé la capacité de la direction à mettre en œuvre des programmes de réduction des coûts.

Afin d'évaluer la fiabilité historique des prévisions de trésorerie du groupe, nous avons examiné les prévisions antérieures par rapport aux résultats réels.

Enfin, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, nous avons examiné la pertinence des hypothèses clés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par l'assemblée générale du 17 juin 2010 pour Denjean & Associés Audit et du 29 janvier 2019 pour Grant Thornton.

Au 31 juillet 2021, le cabinet Denjean & Associés Audit était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 3ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles

sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 novembre 2021

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & Associés Audit

GRANT THORNTON

**Membre français de
Grant Thornton International**

DocuSigned by:
Sophie De Oliveira Leite
5426BF447561431...

Sophie De OLIVEIRA LEITE

Associée

DocuSigned by:
Vianney Martin
3A7F3960B3294B9...

Vianney MARTIN

Associé

- Bilan Actif

en kEuros	Montant Brut	Amort/Prov.	31/07/2021 net	31/07/2020 net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	8 293	8 225	67	87
Fonds commercial	11 240	11 240		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	1 460	987	473	691
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	38 170	38 170		
Créances rattachées à des participations	43 715	31 615	12 100	12 740
Autres immobilisations financières	70		70	71
ACTIF IMMOBILISE	102 947	90 237	12 710	13 588
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 271	78	1 193	1 354
Autres créances	7 777		7 777	6 088
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 404 025 €)	404	262	142	88
Disponibilités	889		889	1 400
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	228		228	225
ACTIF CIRCULANT	10 569	340	10 229	9 155
Ecart de conversion Actif				10
TOTAL GENERAL	113 516	90 577	22 939	22 753

- Bilan Passif

en KEuros	31/07/2021	31/07/2020
Capital social ou individuel, dont versé : 13.634.552,70 euros	13 635	13 635
Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 190	48 190
Réserve légale	4	4
Report à nouveau	-74 389	-67 681
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	158	-6 816
Provisions réglementées	670	670
CAPITAUX PROPRES	-11 732	-11 998
Provisions pour risques		10
Provisions pour charges	91	162
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	91	172
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes financières divers	31 607	31 427
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	779	884
Dettes fiscales et sociales	850	689
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	91	29
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 253	1 549
DETTES	34 580	34 578
TOTAL GENERAL	22 939	22 753

● Compte de Résultat

en kEuros	France	Exportation	31/07/2021 12 mois	31/07/2020 12 mois
Production vendue de services	5 592	3 722	9 313	12 235
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			9 313	12 235
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			97	252
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 411	12 486
Achats de marchandises			95	113
Autres achats et charges externes			2 467	2 613
Impôts, taxes et versements assimilés			49	125
Salaires et traitements			2 190	2 147
Charges sociales			711	707
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			288	281
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1	85
Autres charges			2 596	5 370
CHARGES D'EXPLOITATION			8 399	11 441
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 012	1 045
OPERATIONS EN COMMUN				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			454	535
Reprises sur provisions et transferts de charges			64	17
Différences positives de change			380	260
PRODUITS FINANCIERS			898	813
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 070	7 896
Intérêts et charges assimilées			56	117
Différences négatives de change			496	657
CHARGES FINANCIERES			1 623	8 670
RESULTAT FINANCIER			-725	-7 858
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			287	-6 812
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			65	11
PRODUITS EXCEPTIONNELS			65	11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			146	8
CHARGES EXCEPTIONNELLES			146	8
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-81	3
Impôts sur les bénéfices			49	7
TOTAL DES PRODUITS			10 374	11 573
TOTAL DES CHARGES			10 216	18 388
BENEFICE OU PERTE			158	-6 816

- **Annexe aux comptes sociaux**

I- Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 que traverse le monde, la société dont l'activité principale est la prestation de solutions digitalisées, a été en mesure de maintenir l'essentiel de son activité. Bien que l'intégralité de son effectif puisse continuer à assurer à distance les prestations de service à ses clients, la société continue de s'adapter aux réorganisations de ces derniers ce qui pourrait impacter l'activité des services. La société anticipe également l'éventualité que certains renouvellements de contrats puissent être décalés sans que cela compromette la pérennité de l'activité.

Le 28 juillet 2021, Proactis Holding, actionnaire principal de la société Proactis SA a été racheté par un Consortium ; Café Bidco. Le Consortium d'Acquisition est donc, à compter de cette date, indirectement propriétaire de plus de 89 % du capital social et des droits de vote de PROACTIS SA.

II- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables du 24 juillet 2020 et ses modifications ultérieures au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Nous rappelons que la société reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto à la société Proactis SA

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

III- Notes sur le bilan

(i) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

- Les immobilisations incorporelles comprennent : des logiciels tiers pour 8 034 milliers d'euros (en valeur brute), amortis sur la durée prévue d'utilisation et des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros ; leur valeur nette comptable s'élève à 67 milliers d'euros
- le fond commercial issu de la fusion en France avec la société Trade-Ranger S.A. pour 11.240 milliers d'euros,

La Société a choisi de ne pas appliquer l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Ces frais sont donc constatés directement en charges et s'élèvent à 530 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31/07/2021.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

en Euros

<i>Rubriques – Valeurs brutes</i>	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions – Mise au Rebut	Reclassement	Fin d'exercice
					0
Concessions, brevets et droits similaires	8 270 489	22 190			8 292 679
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
Immobilisations incorporelles en cours					0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 510 128	22 190	0	0	19 532 318
Installations générales, agencements	195 372				195 372
Matériel de bureau, informatique	1 242 994	21 804			1 264 798
Immobilisations corporelles en cours					0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 438 366	21 804	0	0	1 460 170
TOTAL	20 948 494	43 994	0	0	20 992 488

en Euros

<i>Rubriques – Amortissements/Provisions</i>	Début d'exercice	Dotations	Cessions – Mise au Rebut Ajustement	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	8 183 238	42 603			8 225 342
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 422 878	42 603	0	0	19 464 982
Installations générales, agencements	51 338	17 207		17 207	85 752
Matériel de bureau, informatique	696 360	221 877		-17 207	901 030
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	747 698	239 084	0	0	986 782
TOTAL	20 170 576	281 687	0	0	20 451 764

(ii) Immobilisations financières :

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des filiales déduction faite de l'endettement net ,

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 juillet 2021 les titres de participation se décomposent comme suit :

en Euros

Titres de participation	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2021	Valeur nette au 31/07/2021	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2020	Valeur nette au 31/07/2020
Proactis DAC	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000	0
Proactis SA (Belgique)	13 170 235	13 170 235	0	13 170 235	13 170 235	0
Trade Ranger Inc.	1		1	1		1
Total	38 170 236	38 170 235	1	38 170 236	38 170 235	1

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi :

en Euros

Créances rattachées à des participations	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2021	Valeur nette au 31/07/2021	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2020	Valeur nette au 31/07/2020
Proactis DAC et filiale *	3 383 285		3 383 285	4 854 918		4 854 918
Proactis SA (Belgique)	3 716 701	3 716 701	0	4 571 883	4 565 753	6 130
Trade Ranger Inc. et filiales	36 614 754	27 898 502	8 716 252	33 858 475	25 979 613	7 878 862
Total	43 714 741	31 615 203	12 099 538	43 285 275	30 545 366	12 739 909

(iii) Créances :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 78 milliers d'euros, contre 175 milliers d'euros au 31/07/2020. Elles sont calculées de manière individuelle, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

(iv) Autres créances :

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances sur les parties liées ; Proactis et Perfect Commerce pour 7.449 milliers d'euros. Les créances fiscales sur l'Etat s'élèvent à 262 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 139 milliers d'euros au 31 juillet 2020.

(v) Capital social :

Le capital social de la Société Proactis S.A., au 31 juillet 2021 est composé de 13.634.552,70 euros ; divisé en 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

A la connaissance de la Société, au 31 juillet 2021, les actionnaires détenant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33.33%, 50%, 66.66%, 90% ou 95% du capital et/ ou des droits de vote de la société étaient les suivants :

	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Proactis HEDGCO	120 681 033	88.51%	89.10%

Au 31 juillet 2021, la Société Proactis SA détenait un total de 903.834 actions propres classées en immobilisations financières.

La valeur nette de ces actions au 31 juillet 2021 s'établit à 142 milliers d'euros (contre 88 milliers d'euros au 31 juillet 2020), après ajustement de la provision pour dépréciation à 262 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 316 milliers d'euros au 31 juillet 2020.

(vi) Ecart de conversion actif :

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises.

(vii) Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 228 milliers d'euros au 31 juillet 2021, correspondant principalement à des frais de maintenance et de location.

(viii) Etat des créances:

en Euros au 31 juillet 2021

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	69 952		69 952
Créances Clients	1 271 154	1 271 154	
Autres débiteurs divers	37 599	37 599	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	262 357	262 357	
Créances fiscales : IS / CVAE	28 119	28 119	
Compte courant avec les autres entités du Groupe Proactis Holding	7 449 228		7 449 228
Charges constatées d'avances	227 534	227 534	
TOTAL GENERAL	9 345 944	1 826 764	7 519 180

en Euros au 31 juillet 2020

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	70 548		70 548
Créances Clients	1 529 106	1 529 106	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	139 094	139 094	
Compte courant avec les autres entités du Groupe Proactis Holding	5 949 908		5 949 908
Charges constatées d'avances	225 137	225 137	
TOTAL GENERAL	7 913 794	1 893 338	6 020 456

(ix) Capitaux propres :

en Euros

RUBRIQUES	Solde au 31/07/2020	Affectation du résultat 2020-07	Ecart de conversion Sur établissement stable	Résultat de la période	Solde au 31/07/2021
Capital Social	13 634 553				13 634 553
Primes d'émission	19 413 528				19 413 528
Primes d'apport	28 776 204				28 776 204
Réserves :	0				0
. Réserve légale	3 811				3 811
. Réserves réglementées	0				0
. Réserve facultative	0				0
Autres réserves					0
Report à nouveau	-67 680 557	-6 815 631	107 279		-74 388 909
Résultat de l'exercice précédent avant affectation	-6 815 631	6 815 631			0
Résultat de la période				158 274	158 274
Provisions réglementées	670 236				670 236
Total Capitaux Propres	-11 997 856	0	107 279		-11 732 303

en Euros

Composition du Capital Social	Valeur Nominale	Au début de l'exercice	Créés dans l'exercice	Echangées dans l'exercice	En fin D'exercice
Nombre d'actions au 1er aout 2020	0,10 euro	136 345 527			136 345 527
TOTAL		136 345 527	0	0	136 345 527

Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires.

(x) Provisions réglementées :

Les frais d'acquisition de la société Proactis SA (Belgique) (groupe InterSources) d'une valeur de 670 milliers d'euros ont été amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées. Ils sont totalement amortis depuis le 31 décembre 2015.

(xi) Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque :

- La société est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- Le montant de la provision peut être évalué de manière fiable

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

Rubriques	Solde ouverture	Dotation	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Solde de clôture
Litiges prud'hommaux	155 000		-65 000		90 000
Risque de change	9 973	311		-9 973	311
Autres provisions	7 425	1 248		-7 425	1 248
Total des provisions	172 398	1 558	-65 000	-17 398	91 558

En 2021, la reprise de provision fait suite à la clôture d'un litige avec le personnel.

(xii) Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.253 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché, c'est-à-dire des redevances de Saas (Software as a service) facturées sous forme d'abonnements en général annuels dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 juillet 2021.

(xiii) Etats des dettes :

en Euros au 31 juillet 2021

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)	31 607 189			31 607 189
Fournisseurs et comptes rattachés	778 652	778 652		
Personnel et comptes rattachés	300 881	300 881		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204 680	204 680		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	278 486	278 486		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	65 848	65 848		
Autres dettes	91 152	91 152		
Produits constatés d'avance	1 253 117	1 253 117		
TOTAL GENERAL	34 580 004	2 972 815	0	31 607 189
(1) : dont Comptes-courants auprès des filiales pour (milliers d'euros)	31 607			31 607
dont				
I/C Proactis SA/Proactis GmbH	3 212			3 212
I/C Proactis SA/Hubwoo USA INC	2 648			2 648
I/C Proactis SA/Proactis DAC	25 748			25 748

en Euros au 31 juillet 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)	31 426 689			31 426 689
Fournisseurs et comptes rattachés	883 965	883 965		
Personnel et comptes rattachés	326 394	326 394		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	191 828	191 828		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	123 310	123 310		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	47 549	47 549		
Autres dettes	29 250	29 250		
Produits constatés d'avance	1 549 277	1 549 277		
TOTAL GENERAL	34 578 262	3 151 572	0	31 426 689
(1) : dont Comptes-courants auprès des filiales pour (milliers d'euros)	31 427			31 427
dont				
I/C Proactis SA/Proactis GmbH	3 057			3 057
I/C Proactis SA/Hubwoo USA INC	2 622			2 622
I/C Proactis SA/Proactis DAC *	25 748			25 748

(*relatif à un compte de factoring entre les deux entités)

La société Proactis DAC a indiqué son intention de ne pas rappeler le financement au cours des 12 prochains mois jusqu'à ce que Proactis SA dispose de suffisamment de trésorerie disponible. Par conséquent, la société disposera de fonds suffisants pour continuer à faire face à ses obligations à l'échéance d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture des comptes.

(xiv) Ecart de conversion Passif :

Les écarts de conversion figurant au Passif du bilan correspondent à la réévaluation de dettes libellés en devises.

(xv) Détail des produits à recevoir :

Les produits à recevoir concernent les factures à établir pour 122 603 euros.

(xvi) Détail des charges à payer :

en Euros

Charges à payer	1 066 235
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	615 370
Fournisseurs factures non parvenues	615 370
Dettes fiscales et sociales	450 865
Personnel - dettes pour congés payés	233 493
Provisions primes	67 139
Personnel - Notes de frais	438
Charges sociales sur congés payés	98 419
Charges sociales / provisions primes	17 261
Etat - charges à payer	34 114

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**(i) Chiffre d'Affaires :**

Le Chiffre d'Affaires se décompose entre les produits de License SaaS et les services associés :

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales (directes et indirectes) des prestations de gestion et d'assistance et de technologies jusqu'au 31 juillet 2021.

Le Chiffre d'Affaires réalisé au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2021 se décompose comme suit :

en Euros

	2021-07	2020-07 (corrigées)	2020-07 (présentées)
Accès, maintenance et services	5 591 866	5 980 227	5 980 227
Facturations faites aux filiales (directes et indirectes)	3 721 557	4 517 574	6 254 299
TOTAL	9 313 423	10 497 801	12 234 526

La société a en effet corrigé le montant du chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 juillet 2020 de 1 737 k€ passant de 12 235 K€ à 10 498 k€ et le montant des autres charges du même montant passant ainsi de 5 370 k€ à 3 633 k€. Cette correction est relative à une transaction entre l'entité Proactis SA et sa branche basée aux Philippines qui n'a pas été correctement annulée. Cette correction de présentation n'a pas d'incidence sur le résultat d'exploitation et le résultat de la société au 31 juillet 2020.

(ii) Transferts de charges d'exploitation :

NA

(iii) Impôt sur les sociétés :

La répartition du montant global des impôts sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

en Euros

	31/07/2021			31/07/2020		
	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt
Résultat d'exploitation	1 012 120	152 475	859 645	1 045 351	6 602	1 038 749
Résultat financier	-724 717	-92 078	-632 639	-7 857 644	0	-7 857 644
Résultat exceptionnel	-80 553	-11 821	-68 731	3 264	0	3 264
Total	158 274		109 698			-6 815 631

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges génèrent les montants suivant d'économies d'impôts futures au 31 juillet :

en Euros

	31/07/2021	31/07/2020
<i>Bases actives d'imposition différée</i>		
provision pour dépréciation des titres de participation	38 170 235	38 170 235
provision pour dépréciation des créances rattachées	31 615 203	30 545 366
Provision pour dépréciation des créances clients	78 005	175 358
Provision pour litiges salariés	90 000	155 000
Provision pour pertes de change	0	9 973
Ecart de conversion passif	22	26
<i>Bases passives d'imposition différée</i>		
Ecart de conversion actif	-311	-9 973
Base fiscale différée nette	69 953 155	69 130 985
Montant correspondant d'impôts sur les sociétés à 26.5% pour 2021 et 28% pour 2020	18 537 586	19 356 676

En 2021, Proactis SA dégage un résultat fiscal positif. Après imputation des déficits, la charge d'impôt sur les sociétés ressort à 49 milliers d'euros. Les déficits reportables s'établissent à 52.4 millions d'euros au 31 juillet 2021.

V- AUTRES INFORMATIONS**(i) Engagements au 31/07/2021 :**

en milliers d'Euros

Obligations contractuelles	Paiements dus par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	402	121	281	
Total	402	121	281	0

Engagements reçus	Montants des engagements par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrat de location simple	131	39	91	
Total	131	39	91	0

(ii) Effectif salarié :

Au 31 juillet 2021, l'effectif salarié de la Société est de 11 personnes (12 personnes au 31 juillet 2020). L'effectif moyen au cours de l'exercice se terminant au 31 juillet 2021 est de 11,5 salariés (12,3 au cours de l'exercice 2020-07).

(iii) Engagements de retraite :

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 297 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 240 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

En 2021 le taux d'actualisation appliqué pour la France est de 0.60% (Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX)) contre 0.51% pour l'exercice 2020. Un taux de 2% est utilisé pour la revalorisation des salaires.

(iv) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :**(a) Rémunérations du Conseil d'Administration**

Néant.

(b) Rémunérations des Directeurs Généraux

Mr. Timothy Sykes, Directeur Général, ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA.

(v) Honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Proactis SA.

(vi) Liste des filiales (détenues directement et indirectement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) :

en Euros

Dénomination	Capital social	Quote part	Val. brute Titres	Prêts, Avances (net)	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres hors capital social et résultat net	détenue	Val. nette Titres	Cautions	Résultat net au 31/07/2021
- Proactis DAC	2 250 784	100%	25 000 000	0	3 405 651
Dublin - Ireland	16 382 825		0	0	-1 087 296
Proactis GmbH	101 000	100%	N/A		484 546
	5 424 012				84 449
- Trade-Ranger Inc (*)	9	100%	1	0	0
Houston - Texas - USA	-667 835		0	0	-33 391
Trade Ranger Management LLC		100%	N/A		0
Trade Ranger Holding LLC	-	100%	N/A		0
Proactis L.P.	-19 096 298	100%	N/A		634 381
	-19 764 124		N/A		-1 637 546
Hubwoo USA Inc	-87 854	100%	N/A		0
	-10 976 610		N/A		-1 290 604
- Proactis SA	831 225	100%	13 170 235	0	1 127 081
Bruxelles - Belgique	-5 955 825		0	0	1 001 569

Aucune de ces sociétés n'a versé de dividende au cours des deux derniers exercices.

(vii) Proactis SA et le Groupe Proactis Holding Ltd :

Depuis le 1^{er} aout 2020, une nouvelle convention de transfert de coûts est en place entre les sociétés du groupe Proactis Holding Ltd. Cette nouvelle convention a pour objet de définir et d'homogénéiser les politiques de prix de transfert pour les transactions intragroupe entre les sociétés du Groupe Proactis.

Cette convention de prix de transfert soutient et complète les accords interentreprises déjà existants entre les parties concernées et doivent être examinées ensemble.

Les transactions inter compagnies (collectivement, les « Transactions contrôlées ») considérées dans la nouvelle convention sont les suivantes :

- i) Transaction 1 - Licence de logiciel par les Product Owners aux Entités de Vente locales ;
- ii) Transaction 2 - Fourniture de services d'assistance au développement de logiciels par DevCos aux Propriétaires de produits ; et
- iii) Transaction 3 - Fourniture de services partagés (y compris les services centraux et services corporatifs) par des Prestataires de Services Stratégiques à d'autres entités du Groupe (« Destinataires de Services »).

Au cours de l'exercice 2021, la répartition de la facturation depuis et vers Proactis SA s'établit comme suit :

1- Avec les entités sœurs du groupe Proactis Holding Ltd

Entité du Groupe	Transaction 1	Transaction 2	Transaction 3	Intérêts sur compte courant	Grand Total
INTESOURCE	-	4 348	-	-	4 348
Perfect Commerce LLC	85 802	- 19 936	257 994	22 903	346 762
Proactis Deutschland GMBH	-	-	17 076	-	17 076
Proactis France SAS	101 128	-	- 129 239	3 827	- 24 284
Proactis Holding Ltd	39 074	- 364 030	237 788	38 546	- 48 622
Proactis New Zeland	28 614	-	-	-	28 614
Grand Total	254 618	- 379 617	383 618	65 276	323 894

2- Avec les autres entités du groupe Proactis SA

Entité du Groupe	Transaction 1	Transaction 2	Transaction 3	Intérêts sur compte courant	Grand Total
Hubwoo USA Inc				- 26 164	- 26 164
Proactis DAC	- 791 838	107 494	521 992		- 162 352
Proactis GMBH	144 244		20 348	- 30 070	134 522
Proactis LP	196 308		- 25 640	290 198	460 866
Proactis SA (BE)	404 140		334 841	36 963	775 944
Trade Ranger USA INC				59 405	59 405
Grand Total	- 47 146	107 494	851 541	330 332	1 242 220

Ces politiques de prix de transfert sont conçues pour rémunérer proportionnellement chaque entité du Groupe Proactis qui fournit de la propriété intellectuelle ou des services à des parties liées en fonction de la valeur qu'elles créent

(viii) Etablissements

A noter que Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille ; cet établissement est intégré dans les comptes de Proactis S.A.

(ix) Evénements survenus après la clôture de l'exercice :

NA

(x) Identité des sociétés consolidantes :

Proactis Holding Ltd
Riverview Court
Castle Gate
Wetherby LS22 6LE
UK

Proactis S.A.
28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
RCS Nanterre 377 945 233